



Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 038-213805450-20250409-DA79\_2025\_A-CC

## DECISION ADMINISTRATIVE

N°79/2025/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal  
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles  
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

### Objet :

**Contrat de services – échange dématérialisé de documents de chantier  
via le portail internet DICT.fr avec  
SOGELINK SAS  
Les Portes du Rhône  
131 Chemin du Bac à Traille  
69300 CALUIRE ET CUIRE**

**Vu** le besoin de faciliter les échanges de documents de chantier dématérialisés (DT, DICT, ATU,...) entre les différents intervenants sur les chantiers (maîtres d'ouvrages publics ou privés et exécutants de travaux) ;

**Vu** le contrat de service que propose SOGELINK SAS pour faciliter ces échanges ;

**Le Maire**

**DÉCIDE**

**De souscrire**, avec SOGELINK SAS – Les Portes du Rhône – 131 Chemin du Bac à Traille – 69300 CALUIRE ET CUIRE, un contrat de service – forfait découverte collectivités plus T3, du 30 mai 2025 au 29 mai 2026 inclus, pour un montant total TTC de 1283,40 Euros

**De signer** le devis n°478443 en date du 07 avril 2025 annexé à la présente décision administrative.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,  
que le présent acte publié sous forme électronique  
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et  
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal  
Administratif de Grenoble dans un délai de deux  
mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le **09 AVR 2025**  
Par délégation du Conseil Municipal,

Le Maire,

